

# Semelles orthopédiques: Indications et modalités de prescription



Congrès SASPAS 29/10/2016

Emeric Gautrais

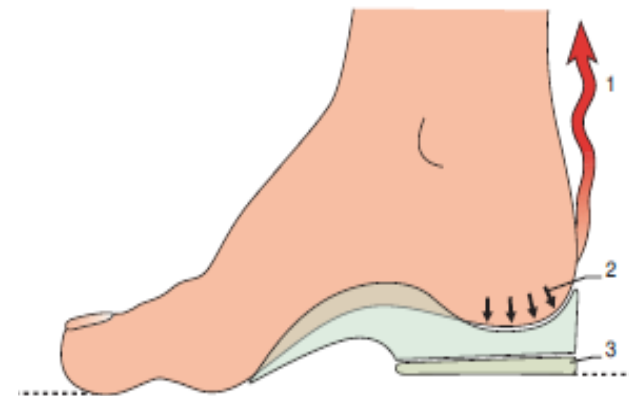
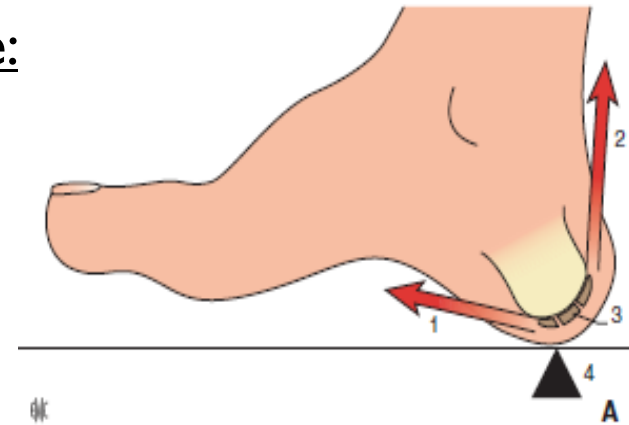
# Introduction

- Petit appareillage, prescription médicale, réalisées par un podologue-pédicure.
- Définition selon la LPPR:
  - Dispositif amovible, fabriquée sur mesure.
  - Corrige la statique, le relief plantaire, les anomalies du pied, les déséquilibres inférieurs à 20mm.
  - Soulage les appuis plantaires douloureux.
  - Sont exclues : semelles de série, semelles proprioceptives, talonnettes.



# Indications chez l'enfant

- Troubles statiques avec gêne fonctionnelle:
  - Pied valgus, pied plat, pied creux, hyperkératose.
  - Pas avant 5 ans
- Inégalité de longueur des membres inférieurs (> 1 cm)
- Ostéochondroses
  - Maladie du cartilage de croissance (sever, freiberg, etc...)
  - Evolution spontanément favorable, traitement symptomatique
- Affections générales avec atteinte du pied:
  - Spina bifida, enfants IMC



# Indications chez l'adulte

- Affections douloureuses plantaires:
  - Cors, durillons, épines calcanéennes.
  - Tarsalgies
- Troubles statiques et dynamiques du pied
  - Statiques: pied creux, pied plat, pied valgus, différence de pointure <2cm.
  - Dynamiques: aponévrosite, tendinopathies, fractures de fatigue.
- Affections générales avec retentissement sur le pied
  - Rhumatologiques (PR), neurologiques (SEP, SLA).
- Séquelles traumatiques
  - Amputations, cicatrices douloureuses.
  - Troubles trophiques (maux perforants plantaires, neuropathie)



# Mauvaises ou non indications

- Troubles statiques asymptomatiques
- Patient âgé qui ne marche pas ou plus
- Jamais avant 4 ans, rarement avant 5 ans.
- Symptomatologie incompatible (douleurs nocturnes, lésion épidermique dorsale, etc.)
- Pieds mal chaussés, mauvaise observance.
- Pathologie à distance du pied, sans lien avec un trouble plantaire (hors LPPR), coxarthrose, gonarthrose.
- Disparition définitive de la lésion initiale (fracture de fatigue)

# Modalités de prescription

- Prescription médicale initiale
- Ordonnance particulière, précise la nature et le siège de l'atteinte
- Ordonnance valable 3 ans (pas de renouvellement annuel)
- Délai minimal d'utilisation avant renouvellement de un an pour l'adulte, six mois jusqu'à 15 ans.
- Tarif de 27,34€ par semelle (54,68€ pour les 2), pris en charge à 65%.
- Dépassements d'honoraires constants (entre 100 et 200€, moyenne 130€).

# Bibliographie

- A. Goldcher. Indications des orthèses plantaires. EMC - Podologie 2007;1-4 [Article 27-130-A-15]
- Gélis A, Coudeyre E. Intérêt des orthèses plantaires dans la gonarthrose et la coxarthrose. Élaboration de recommandations françaises pour la pratique clinique. Revue du rhumatisme. déc 2008;75(12):1255-63.
- Poussou A, Poussou L., Orthèse plantaire mécanique de l' enfant. EMC – Podologie 2013;9(1):1-8 [Article27-050-A-15]
- Liste des Produits et Prestations Remboursables – [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)
- Denis Vial. Indications des orthèses plantaires. EMC - Kinésithérapie-Médecine physique-Réadaptation 1999:1-0 [Article 26-161-A-11]